

25 Bld Besson Bey 16023 ANGOULEME
Tél. 05 45 38 60 60

DGA Patrimoine public et environnement –
Stratégie foncière et immobilière

N° 2024 - D - 327

**DECISION PAR SUBDELEGATION D'ATTRIBUTIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**CONTRAT DE BAIL CIVIL AVEC LA SCI REPUBLIQUE
POUR LA LOCATION DE LOCAUX SITUÉS
80-84 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE A
ANGOULEME**

Le PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION de GRANDANGOULEME,

Vu, le code général des collectivités territoriales,

Vu, la délibération du conseil communautaire portant délégation de fonction au président,

Vu, l'arrêté n°99 du 23 mars 2022 de Monsieur le Président subdéléguant à Monsieur Gérard DEZIER en sa qualité de vice-président, une partie de ses attributions déléguées par la délibération susvisée,

Considérant que la direction des Espaces Publics occupe les locaux situés au 84 boulevard de la République appartenant à la société civile immobilière (SCI) la République,

Considérant que le bail initial prend fin au 31 octobre 2024 et que la mise à disposition du bien doit être prolongée pour une durée de 3 ans, qui correspond à la durée des travaux en cours avant leur transfert sur le site de Fréjeneuil.

DECIDE

Article 1^{er} – Est approuvé le contrat de bail civil passé avec la SCI République dont le siège social est situé 130 rue de la Pintière à Anais et GrandAngoulême pour la location de locaux situés 84 boulevard de la République à Angoulême.

Article 2 – La convention prévoit que les locaux à usage de bureaux d'une surface de 116,98 m² est consentie par la SCI République pour une durée de trois ans à compter du 1^{er} novembre 2024.

Article 3 – La mise à disposition est consentie par la SCI République moyennant un loyer annuel de 14 756 € net de TVA, révisable.

Article 4 – Les crédits sont inscrits au budget principal.

Article 5 – Monsieur le directeur général des services et Monsieur le comptable assignataire de la communauté d'agglomération sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Angoulême, le - 4 OCT. 2024

Pour le Président,
Le vice-président,



Gérard DEZIER

Reçu en Préfecture
Le : - 4 OCT. 2024
Affiché ou notifié
Le : - 4 OCT. 2024